



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



*Compte-rendu de la séance du
9 novembre 2012*

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) s'est réunie à la DDT de la Savoie le 9 novembre 2012, sous la présidence de Jean-Pierre LESTOILLE, directeur de la direction départementale des territoires, représentant Monsieur le Préfet de la Savoie.

Assistaient à cette réunion en tant que membres de la CDCEA :

- ✓ Mme Aurélie ROY, chef du SPAT DDT de la Savoie
- ✓ M. Cédric LABORET, vice-président de la Chambre d'Agriculture des Savoie
- ✓ M. Roger SIBUET, FDSEA des Savoie
- ✓ M. Julien BUFFET, syndicat des jeunes agriculteurs de la Savoie
- ✓ M. Bernard FERNEX DE MONGEX, propriétaire agricole siégeant à la CDOA
- ✓ M. Michel CHAMBE, confédération paysanne de la Savoie
- ✓ M. Philippe ROUHETTE, représentant la chambre interdépartementale des notaires
- ✓ M. Robert MONDOT, représentant de l'association UFC Que choisir
- ✓ M. André COLLAS, vice-président de la FRAPNA

Membres excusés ayant donné mandat :

- ✓ M. Lionel MITHIEUX, vice-président du conseil général de la Savoie a donné mandat à Robert MONDOT

Membres de la CDCEA excusés :

- ✓ M. Jean-François DUC, maire de La Trinité
- ✓ M. Gilles FLANDIN, maire de Les Chapelles
- ✓ M. Xavier TORNIER, vice-président SCoT Arlysère

Personnes présentes non membres de la commission :

- ✓ Mme Émilie BERGER, services de la chambre d'agriculture de la Savoie
- ✓ M. Pierre BARDAGOT, services de la FDSEA de la Savoie
- ✓ M. Tony BOISSENIN-GRANDJEAN, Conseil Général de la Savoie
- ✓ Mme Bénédicte BERNARDIN, DDT, adjointe au chef du SPADR
- ✓ Mme Marie-Laure REYNAUD, DDT/SPAT/AU/secteur SCOT APS et Bauges
- ✓ Mme Martine GIRARD, DDT chef de l'unité SPAT/APU

Personnes non membres de la commission excusées :

- ✓ M. Philippe POURCHET, directeur de l'EPFL de la Savoie
- ✓ Mme Émilie LEVEAU-VIGNAL, INAO
- ✓ M. Emmanuel LAPERRIERE, directeur de la SAFER Savoie
- ✓ M. Édouard SIMONIAN, représentant le conseil régional Rhône-Alpes

Ordre du jour

| N° | Dossiers soumis à examen | Rapporteur | Personnes invitées | Heure prévisionnelle |
|----|-------------------------------|------------|--------------------|----------------------|
| 1 | PLU de DOMESSIN | DDT | M. le maire | 09 h 00 |
| 2 | CU Le Pontet (commune en RNU) | DDT | | 10 h 00 |

Monsieur Jean-Pierre LESTOILLE ouvre la séance à 09 heures en déclinant l'ordre de jour.

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE DOMESSIN
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 1 : PLU de DOMESSIN

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : MM.GUIGUE, maire et VAGNON, adjoint et Mme GIOVANNINI

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 9 novembre 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de DOMESSIN, arrêté par délibération du 03 septembre 2012 et reçu en préfecture le 13 septembre 2012.

La commune de Domessin dispose actuellement d'un POS approuvé le 20 novembre 2000. La commune a prescrit l'élaboration d'un PLU par délibération du 1er août 2008, dont deux des objectifs affichés sont de pérenniser les exploitations agricoles de la commune et de préserver les qualités paysagères, patrimoniales et environnementales.

L'activité agricole est importante sur la commune et la pérennité des exploitations est avérée.

Cependant, bien qu'un des choix retenus par la commune soit celui de la préservation de l'activité agricole, il est remarqué que la superficie prévue à l'artificialisation d'espaces agricoles, qui plus est présentant un fort enjeu agronomique, représente environ 27 hectares.

En outre, les objectifs d'urbanisation communaux sont très au-delà de ceux du SCoT de l'avant-pays savoyard actuellement en cours d'élaboration.

Les objectifs de densité retenue par la commune sont insuffisants pour permettre une gestion économe des sols.

L'économie générale du projet de PLU ne respecte pas les principes généraux d'utilisation de l'espace.

A l'issue des débats, appelée à se prononcer, la commission émet, à l'unanimité, un avis globalement défavorable au projet de PLU arrêté.

En effet, au regard d'un large dimensionnement du projet communal, la consommation de terres agricoles pour partie sur des secteurs agricoles à forts enjeux à préserver n'est pas justifiée et contraire à l'objectif II du PADD qui est de permettre notamment le développement des activités agricoles. De plus, une simple comparaison de l'évolution du zonage du PLU par rapport au zonage POS est dans ce contexte insuffisante.

La commission demande à la commune de présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de justifier les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain qui seront fixés dans le projet d'aménagement et de développement durables.

Chambéry, le 19 NOV 2012
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR L'AUTORISATION D'URBANISME - LE PONTET
(Art L 111-1-2 du code de l'urbanisme)**



Dossier n°2 - Autorisation d'urbanisme sur la commune de Le Pontet

Rapporteur : DDT

Il s'agit d'un dossier de demande de certificat d'urbanisme relatif à un projet non défini sis sur la commune de Le Pontet.

Cette commune n'est pas régie par un document d'urbanisme : c'est donc le règlement national d'urbanisme qui s'applique et c'est dans ce contexte que le dossier est examiné.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis défavorable à l'unanimité : le terrain, non desservi par les équipements publics, est situé hors partie actuellement urbanisée de la commune.

Chambéry, le 19 NOV. 2012
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE



Quelques informations « CDCEA »

✓ Groupe de travail CDCEA :

La 1^{ère} réunion du groupe de travail relatif à la définition d'une grille d'analyse et de critères d'examen des dossiers présentés à la commission s'est déroulée le 26 septembre 2012.

Une 2^{ème} réunion est prévue le 13 novembre 2012 à 14 heures à la DDT.

Les conclusions du groupe de travail seront présentées lors de la commission du vendredi 11 janvier 2013.

✓ Horaires :

A partir de début janvier 2013, le début des commissions est décalé à 9 heures 30 à la demande des organisations syndicales agricoles.

✓ Dossiers à examiner :

Pas de nouveaux arrêts de projet de PLU ou de cartes communales depuis la précédente CDCEA.

Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE